

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 5 du Mois Messidor.

Ere vulgaires.

Lundi 23 Juin 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être *chargées*, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront. & adressées franches au citoyen FONTAVILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

DES FRONTIÈRES DE LA POLOGNE.

Le 30 mai.

C'EST en imitant les François que les Polonois marchent rapidement à la conquête de la liberté : le peuple des provinces est éclairé par les écrits répandus au nom du patriotisme le plus ardent. Le conseil provisoire remplit le trésor de la république de restitutions forcées, & les contributions patriotiques y arrivent en foule. Chaque citoyen s'empresse de prendre les armes, & la force armée de ligne s'élève déjà à 67 mille 870 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Les gardes nationales des villes & les paysans armés des campagnes forment un corps de plus de 100 mille hommes prêts à voler au combat au premier signal; de sorte que voilà 170 mille hommes armés pour la liberté.

Les despotes environnaux frémissent & travaillent avec terreur à se mettre en défense contre une nation qui n'est plus dans l'intention de se laisser vendre & partager selon leurs caprices. Les troupes de Prusse, destinées à agir contre nous, ont déjà trois fois changé de chef : on dit aujourd'hui que le duc de Brunswick doit être mis à leur tête.

On mande de Pozen que le général prussien Favart est sorti de Pilizà avec le corps qu'il commande, pour attaquer 4 ou 5 mille Polonois dans un poste retranché près de Skola. Il a divisé, pour cet effet, ses troupes en trois colonnes : aussitôt que quelques bataillons de fusilliers se furent approchés pour attaquer le village de Vilmarno, les Polonois donnerent le signal & firent feu de leur batteries. Plusieurs obus furent même jetés dans le village; mais le corps principal ne fut pas attaqué, & il y eut peu d'hommes tués de part & d'autre.

Un courrier dépêché de Brody, en Gallicie, nous apprend que Kozzinsko a défait & détruit entièrement les troupes russes, commandées par le général Denisow. Ce dernier a employé les moyens les plus désespérés pour assurer sa défense : il s'étoit retranché dans un bois épais, près de la Vistule, derrière un rempart de toutes sortes de voitures de transport, à l'usage des campagnes; il avoit placé encore devant lui un grand nombre de femmes, d'enfants, de vieillards

polonois, qu'il avoit fait rassembler de tous les environs, espérant que Kozzinsko, en les voyant, n'oseroit pas l'attaquer. Kozzinsko lui envoya un trompette, avec sommation de se rendre sur le-champ prisonnier de guerre avec son armée, menaçant, en cas de refus, de faire passer jusqu'au dernier soldat au fil de l'épée : il lui représentoit de plus combien la conduite qu'il tenoit en cette occasion étoit contraire à toutes les loix de la guerre. Denisow répondit que lui & ses soldats se battoient jusqu'au dernier. Les Polonois commencèrent alors à faire jouer leur artillerie : les malheureuses victimes, que les Russes avoient placées devant eux, périrent pour la plupart; mais tous les retranchemens furent escaladés, & les postes emportés d'affaut. Il y eut un carnage effroyable : un nombre considérable de Russes qui se trouvoient là, furent presque tous tués en pieces; quelques blessés & plusieurs officiers, parmi lesquels étoit le général Denisow, furent les seuls faits prisonniers.

Le conseil provisoire a nommé une commission particulière pour approvisionner Varsovie, & pour tenir les subsistances à un prix modéré. La cupidité mercantile avoit déjà commencé à spéculer là-dessus : il a été défendu aux particuliers, sous les peines les plus graves, de s'approvisionner dans l'étendue de 4 heures à la ronde de cette capitale.

On assure que le reste des troupes russes, qui s'étoient réunies, se trouve renfermé, au nombre de 14 mille, dans un fort auprès d'Opatow, où les soldats mangent leurs chevaux pour vivre.

ANGLÈTERRE.

Suite des nouvelles de Londres, du 4 juin.

Pourquoi jusqu'à l'époque de la guerre actuelle les Anglois s'étoient-ils crus le peuple le plus libre de la terre? Parce que jusques-là ils n'avoient eu à combattre que des satellites de cours, & que la politique ministérielle avoit constamment fait finir les guerres au moment où elle le jugeoit convenable, afin de ne pas compromettre son autorité, son crédit, & pour ne pas s'exposer au danger de voir discuter les abus de l'influence ministérielle.

Quand une fois l'Angleterre a eu à combattre une nation

entiere devenue libre , il n'en n'a plus été de même : on n'abuse pas , on ne mene pas une telle nation comme une cour. Il a fallu déployer une force extrême & les moyens les plus puissans pour appeller dans cette guerre une légion d'aînés : l'Angleterre ne pouvoit y suffire seule. Pitt alarmé du danger d'une aussi grande entreprise , a compris que sans l'assistance du despotisme , de la corruption & du parlement , il y succomberoit. En conséquence , il a forcé tous les ressorts du gouvernement ; mais il les a mis aussi à découvert , & la nation entiere s'alarme davantage de jour en jour de voir à quel point ces ressorts sont fatigués par un ministre despotique.

Le lord Lansdowne , dans les dernieres sances , vient d'ouvrir l'infâme budget des manœuvres ministérielles de Pitt ; mesures atroces qui , au lieu de rendre meilleure la situation de la Grande-Bretagne , l'ont empirée en prouvant à la nation angloise que le renversement de sa constitution médité par ce ministre ne suffiroit pas même à remplir ses projets d'ambition & de despotisme , & concourroit à faire perdre à cette nouvelle Carthage le peu de confiance qui peut lui rester de la part des nations qu'elle a associées à ses projets.

Pour commencer le tableau des perfidies de Pitt , il faut mettre ici sous les yeux de nos lecteurs , que les Etats-Unis de l'Amérique ont pris , pour éviter la guerre avec l'Angleterre , des mesures telles que la politique la plus sage & la bonne-foi la plus exacte peuvent les avouer. Eh bien ! tandis que les Américains se conduisoient ainsi , le ministre anglois déclamoit contre leur commerce en Europe la piraterie des Algériens , & dans le Canada , contre eux-mêmes , la hache des tribus indiennes.

Lord Dorchester n'a point agi sans les instructions de Pitt , quand il a traité avec des sauvages. Voici le fait :

Réponse de son excellence le lord Dorchester aux Indiens des sept villages du Canada inférieur , comme députés de toutes les nations qui ont assisté au conseil général tenu à Miami , l'année 1793 , excepté les Chawanous , les Miamis & les Loups.

Enfans. J'ai pris en grande considération vos paroles , & je me suis préparé à y répondre.

Enfans. Vous m'avez informé que vous êtes députés par les sept villages du Canada inférieur , & par toutes les nations du haut pays qui ont envoyé des députés au grand conseil tenu à Miami , excepté les Chawanous , les Miamis & les Loups.

Enfans. Vous me rappelez ce qui s'est passé dans le conseil tenu à Québec , quelque tems avant mon dernier départ pour l'Angleterre , lorsque je vous promis d'informer de votre situation & de vos souhaits le roi , votre pere , & que je vous exprimai mes espérances que les griefs dont vous vous plaigniez seroient bientôt éloignés par une paix juste & solide avec les Etats-Unis.

Enfans. Je me rappelle bien tout cela , & que vous traçâtes en ma présence la ligne de séparation que vous desiriez qui existât entre vous & les Etats-Unis ; au moyen de quoi vous seriez satisfaits & vous feriez la paix.

Enfans. J'attendois que les Etats Unis m'appriissent ce qu'ils devoient de leur côté , & j'espérois que je pourrois vous accorder & vous rendre amis.

Enfans. J'ai attendu trop long-tems ; j'ai écouté avec attention ; mais je n'ai pas entendu une seule parole de leur part.

Enfans. Je me flattois que l'espoir que la ligne proposée en 1793 pour nous séparer des Américains , & qu'ils ont rompue eux-mêmes si tôt que la paix a été signée , seroit rétablie , ou

qu'on en traeroit une nouvelle par des voies amicales ; mais j'ai encore été trompé dans cette espérance.

Enfans. Depuis mon retour je n'ai plus trouvé vestiges de ligne ; & d'après ce que j'ai appris de la conduite , des discours , des actions de ces peuples à votre égard , & de la manière dont vous en avez agi avec eux , je ne m'étonne pas si vous avez eu guerre avec eux pendant cette année ; & d'après cela , c'est aux guerriers à tracer la ligne.

Enfans. Vous demandez un passe-ports pour aller à New York. Les passe-ports sont d'usage en tems de paix ; il ne seroit cependant que vous vous attendez à ce que nous aurons la guerre avant votre retour , avec les Etats Unis. Il vous faut des passe-ports , tels qu'en paix ou en guerre , vous soyez toujours bien reçus des guerriers du roi.

Enfans. Ils ont détruit tous leur droit de préemption aussi je regarde leur approche vers nous , & les acquisitions qu'ils ont faites , comme autant d'infractions aux droits du roi ; dès qu'il y a une ligue tracée entre nous , que nous soyons en paix ou en guerre , ils doivent perdre tout ce qu'ils possèdent du côté de la ligue qui est à nous. Il faut que ceux qui n'ont pas obtenu la permission de devenir sujets du roi , s'en aillent. Quant aux indiens , leurs privilèges accoutumés leur seront confirmés & garantis.

Enfans. Que vous dirai-je de plus , vous êtes témoins vous-mêmes de quelle manière pacifique nous avons agi ; avec quelle patience nous avons supporté le langage des Etats-Unis. Mais notre patience , je pense , est à bout.

Donné de ma main , au château de Saint-Lewis , en la ville de Québec , le dixieme jour de février , l'an de Notre-Seigneur , 1794.

Signé , Dorchester.

Les menées avec les cours européennes , aux feuilles suivantes , acheveront de démontrer à tous les peuples policés de l'univers , ce qu'ils ont à craindre en demeurant exposés à devenir les victimes de la foi punique de Pitt.

Fin des notes sur le parlement d'Angleterre.

Du patronage particulier & de l'influence tant des pairs que des membres des communes dans les élections.

Les abus & les défauts , dont on a parlé dans les articles précédens , ont introduit dans la représentation angloise un système de protection particulière , dont voici l'exact résultat par rapport à la chambre des communes.

Soixante-onze pairs , ainsi que la trésorerie , font élire :

Par nomination directe	90
Par influence	77
Total	167
Quatre-vingt-onze membres des communes créent de même :	
Par nomination directe	82
Par influence	57
Total	139

Ainsi sur 306 membres qui composent la chambre des communes , en voilà 306 qui ne tiennent leurs places que de quelques individus puissans. Il y a encore dans les élections un abus d'une nature assez singulière , & qui tient en quelque sorte à cette influence des riches. Dans les comtés , la place de représentant est presque toujours briguée par deux partis politiques de principes opposés , ou par deux familles puissantes , ou bien par une seule famille d'un côté & la petite noblesse

de l'autre : dans tous les cas , on évite les dépenses qu'entraîneroit une contestation soutenue , en s'arrangeant de manière que chaque parti puisse nommer son député. C'est ce qu'on appelle faire une élection par *compromis*. de cette manière , & sur-tout lorsque l'arrangement a lieu entre deux partis de principes opposés , on peut dire que le comté n'est pas représenté au tout : car les députés votent toujours en sens contraire. De tous ces abus , il résulte que la majorité du parlement d'Angleterre n'est composée que des envoyés de quelques corporations par considérations , & des protégés de quelques riches.

Voici un tableau général & exact de tous ces abus :

	représentans.
71 pairs & la trésorerie nomment	167
91 membres des communes	139
100 électeurs à Poole	2
102 à Stockbridge	2
190 à Heydan	2
250 à Barnstaple	1 (*)
200 à Wigan	1
54 à Salisbury	1
30 à Bodain	1
100 à Plymouth	1
200 à Briston	1
83 à Scaford	1
32 à Bath	1
112 à Eitnesford	1
180 à Bridport	1
120 à Guilfort	1
240 à Lawes	1
190 à Arandel	1
200 à Clochester	1

Nombre total des électeurs, 2611. Députés, 327.

Ainsi sur 513 députés qui représentent une population de huit millions d'ames, 327 sont nommés par 2011 individus. Si l'on ajoute encore à ce nombre 28 députés élus par *compromis*, on pourra se faire une idée de la manière dont la majorité du parlement d'Angleterre est composée.

FRANCE.

De Paris, le 5 messidor.

La république de Venise maintient l'exacte neutralité dont elle a fait profession jusqu'ici , & il ne paroît pas que les avantages que les autres états d'Italie retirent d'être entrés dans la coalition doive la déterminer à changer de système. On apprend que quelques corsaires algériens ont été dépêchés sans doute par Pitt, dans la mer Adriatique pour troubler le commerce de cette république ; elle a envoyé ordre sur-le-champ à son escadre qui est à Corfou , de donner la chasse à ces corsaires. On apprend qu'il s'est élevé quelques mouvemens dans les états de terre ferme de Venise , & que plusieurs nobles de Brescia ont été arrêtés & renfermés au château de Veronne ; quelques-uns d'entre eux ont été même transférés à Venise , & renfermés dans les prisons des inquisitions d'état.

D'autres lettres d'Italie sont remplies des inquiétudes que causent aux différens petits potentats de cette contrée , l'ef-

(*) Par-tout où il est dit que les électeurs de ces bourgs ne nomment qu'un seul représentant , il faut entendre que l'autre est compris dans l'article du patronage.

prit de liberté qui se manifeste parmi les peuples. Le pape revenu de Terracine a fait arrêter beaucoup de gens à Rome , & ordonné des perquisitions dans différens palais : de sorte que la malveillance des grands commence à se coaliser avec le mécontentement des peuples , & les angoisses du despotisme deviennent convulsions presque par-tout. De ces convulsions à la mort, le trajet peut être très-court.

Extrait du tableau affiché le 3 messidor dans la salle de la convention nationale.

Le total des fonds restant dans les diverses caisses de la trésorerie nationale , le 29 prairial au soir , étoit de 700 millions, 181 mille 243 livres, & la masse réelle des assignats en circulation étoit de 5 milliards 698 millions, 110 mille 444 livres.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale, du vingt-neuvième jour de prairial, l'an deuxième de la république française, une & indivisible.

Le comité de salut public arrête que les ouvriers qui sont requis pour venir à Paris travailler à la fabrication des fusils, se rendront, à leur arrivée, au conseil d'administration de cette manufacture, rue & maison de l'Oratoire, section des Gardes-Françaises, où ils trouveront un préposé qui leur indiquera le lieu où ils doivent être employés, & leur procurera les moyens d'obtenir avec facilité ce qui peut leur être dû pour leur route ou à d'autres titres.

Signés au registre, Carnot, R. Lindet, Robespierre, Collot-d'Herbois, C. A. Prieur, B. Barrère, Couthon, Billaud-Varenne.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 4 messidor.

- T. Th. Vannier, âgé de 61 ans, né à Paris, chanoine de la ci-devant église collégiale de St-Quentin, y demeurant ;
 - J. A. Tricot, âgé de 53 ans, né à Paris, ex-chanoine de la même église, rue Jacob ;
 - F. R. Cécil d'Hérouville, âgé de 69 ans, né à Paris, contrôleur des rentes & receveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, rue Cloche-Perche ;
 - P. A. P. Huillier, âgé de 33 ans, né à Paris, homme de loi, receveur des rentes, rue de Vendôme ;
 - R. Carra, âgé de 26 ans, né à St-Chaumont, dép. de Rhône & Loire, marchand-des-logis de la 3^e compagnie de la légion des Allobroges, arrête faux-bourg Antoine, à Paris ;
 - J. B. Calmar, âgé de 29 ans, né à St-Bonnet-le-Château, actuellement Chapeau-la-Montagne, fabricant de rubans à Commanc-d'Armes, ci-dev. St-Etienne ;
 - J. Blanc, âgé de 46 ans, né à la Montagne, ci-dev. St-Affrique, dép. de l'Aveyron, clincailler & drapier audit lieu ;
- Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en entretenant des correspondances avec les ennemis de la république, en secondant leurs projets, en prenant part à la révolte de Lyon, en fournissant des fonds aux révoltés, en discréditant les assignats, en faisant passer du numéraire aux émigrés, en cherchant à dissoudre la représentation nationale, ont été condamnés à la peine de mort.
- P. Daignant-Montaignu, âgé de 47 ans, né à Cassaigne, dép. du Geis, couturier à Nogent-sur-Marne ;
 - M. Girard, âgé de 28 ans, natif de Feurs, chapelier à Lons-le-Saulnier ;
- Co-accusés, ont été acquittés & mis en liberté.

- J. Dupuis, âgé de 28 ans, né aux Marres, dép. de l'Eure, journalier à Verneuil ;
- N. Dubois, âgé de 28 ans, né aux Marres, journalier ;
- F. Boucher, âgé de 28 ans, né aux Marres, journalier ;
- P. Camolleau, âgé de 20 ans, né à Lilloche, soldat de la première réquisition, à Verville ;

N. Henry, âgé de 51 ans, né à Virey, ex-cure de la commune de Vauvettin-la-Forêt;

P. A. Guvadin, âgé de 26 ans, comilien, né à Méru, soldat au régiment des Hussards de la Mort;

J. B. Hervieux, âgé de 38 ans, né à Saumotte près Sedan, menuisier, administrateur du départ. des Ardennes;

F. Joffelin, âgé de 37 ans, né à Champ, district de Meaux, cultivateur & marchand de moutons;

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en coupant nuitamment des arbres de la liberté, en corrompant l'esprit public, en provoquant la dissolution de la représentation nationale, en donnant le nom d'assassinat à la punition du tyran, ont été condamnés à la peine de mort.

J. B. Porel, âgé de 21 ans, né à Bordia, départ. de Seine-Inférieure, soldat;

P. Boutor, âgé de 30 ans, né à Alençon, départ. de la Haute-Vienne, maçon à Courcel;

Coe-accusés, ont été acquittés & mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Elie Lacoste).

Séance du 4 messidor.

Les sans-culottes composant le conseil général de la commune de Maubeuge, ont envoyé à la convention nationale une adresse datée du 25 prairial, & dont la convention a décrété la mention honorable & l'insertion en entier dans le bulletin. Voici les termes de cette adresse:

Citoyens représentans,

« De tout tems nous nous sommes montrés les ennemis des rois, des tyrans, de tous les ennemis de notre sublime révolution: par notre lettre du 5 de ce mois, nous vous avons promis de vous servir de rempart & de bouclier par notre boulevard; que la plus belle fête pour nous seroit de verser notre sang pour le salut de la république. L'occasion s'est présentée cinq jours après; nous avons tenu parole.

« Maubeuge, du premier instant de la révolution, a levé sa tête, brisé ses fers & signalé sans relâche son attachement à la constitution & à ses représentans; elle s'est montrée dans les affaires les plus périlleuses avec cette franchise délibérée du républicanisme.

« D'ici 10, les satellites des tyrans ont été attaqués sous ses murs, sur trois points différens, par un feu nourri, depuis trois jusqu'à onze heures du matin; la canonnade & la fusillade se faisoient entendre à l'envi; c'étoit à celle qui seroit le plus de fracas. Les citoyens animés du feu patriotique, peres, fils, enfans de 8 à 9 ans, se jettent dans le combat; les meres, les filles y volent pour porter des secours à nos braves freres d'armes blessés glorieusement pour la défense commune; les enfans portoient des cartouches jusqu'aux avant-postes des tirailleurs; les hommes enlevoient les blessés jusques sous le canon ennemi & dans leurs retranchemens; les autres les remplissoient malgré une grêle de boulets, obus & balles; nul ne pensoit à soi, mais tous au salut de la patrie: les peres disputoient le pas à leurs fils.

« Fabien Delechaux, officier municipal, travaillant à la démolition d'un fort scélérateur près la Maison-Rouge, poste avancé, eut la jambe cassée par un boulet: ce brave républicain, âgé de 62 ans, s'écria: « Vive la république! vive

la convention! ce n'est rien: travaillez, mes enfans ». Jean-Joseph Jamin, dit Bailly, Albert Clairé, & Hyppolite Sauvage furent blessés; les deux premiers sont morts de leurs glorieuses blessures; il y a tout lieu de croire, que les deux autres se rétabliront au moyen des secours qui leur sont donnés.

« L'affaire fut chaude de part & d'autre; nous leur avons détruit cinq forts, brûlé leurs répairs. Les représentans du peuple Laurent, les généraux & nos autres freres d'armes, se sont montrés vigoureusement; de sorte que l'attaque a eu tout l'effet qu'on en attendoit.

« Retrés dans la place, chacun s'est occupé du soin des blessés, à couper des bandes, à faire de la charpie; les femmes & les filles sont encore actuellement aux hôpitaux à les secourir.

« Le représentant Laurent & les généraux, sont venus auprès de nous, nous témoigner leur satisfaction du zèle & du républicanisme des citoyens de notre commune; qu'ils alloient en faire le rapport à la convention; mais nous, représentans, il nous sera toujours glorieux que la république connoisse qu'elle peut se tranquilliser sur ce poste, qui nous est confié; nous le lui jurons.

« Et vous, fidèles représentans, restez, restez à votre poste; nous vous le répétons, dans toutes circonstances, nous resterons fermes au nôtre.

La gendarmerie du département du Mont-Terrible sera armée & fera partie de la 16^e division.

Couthon soumet de nouveau à la discussion le projet de décret sur les moyens de connoître les ressources qu'offre à la patrie la récolte prochaine. Les articles de ce projet, qui sont relatifs aux déclarations à faire par les cultivateurs, donnent lieu à plusieurs observations. Fera-t-on recenser les récoltes par des citoyens préposés *ad hoc*? les fera-t-on seulement déclarer par les propriétaires? ces déclarations se feront-elles après chaque genre de récolte, ou après toutes les récoltes? Telles sont les questions qui occupent l'assemblée. Echasseriaux présente à cet égard un ensemble de mesures qui obtiennent d'abord la priorité; mais la convention renvoie le tout au comité de salut public, pour qu'il en soit fait rapport dans trois jours.

Les appellans des jugemens arbitraux doivent-ils supporter l'amende prononcée par l'article X du titre 10 de la loi du 16 août 1790? La convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer; parce que, si les premieres expressions de la loi semblent faire porter l'amende sur toute espèce d'appel jugé mal fondé, les derniers termes, qui en déterminent la quotité, restreignent la peine aux appels des jugemens des juges de paix & des tribunaux de district.

Sur le rapport du comité des inspecteurs de la salle, la convention nomme, pour remplir les fonctions de commissaires auprès des manufactures de papier pour l'impression du Bulletin des Loix, les citoyens Michel Frezet auprès de la manufacture du Marais, Nicolas Guerin auprès de celle de Courtaon, & Jean-Baptiste Niel auprès de celle d'Éssonne: le traitement de chacun de ces commissaires sera de 3 mille livres.

N. B. Nous avons rapporté, hier, le décret concernant l'exécution de la loi du 13 brumaire, sur l'évasion des détenus: le premier article, qui est relatif aux réparations des maisons d'arrêt, n'a pas été adopté; la convention l'a renvoyé au comité des finances, pour en faire le rapport dans le plus court délai.